Remettre de l'humain dans les territoires

Une présence humaine renforcée pour une ville apaisée

Mission parlementaire confiée à
Patrick VIGNAL
Député de la 9ème circonscription de l'Hérault

ASSEMBLÉE NATIONALE

La mission parlementaire confiée par Jean Castex

1. Établir un état des lieux de la mise en place des dispositifs de médiation sociale, notamment en privilégiant les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les Quartiers de reconquête républicaine (QRR) ;

2. Formuler des propositions d'amélioration de l'existant (en matière d'organisation, de formation, de financement et de coordination avec les autres partenaires) ;

3. Proposer de nouvelles initiatives de nature à améliorer les relations et le cadre de vie des habitants ;

Le Premier Ministre

1229/21 SG

Paris, le 28 OCT. 2021

Monsieur le député, Cher Patrick

La sécurité, au cœur des préoccupations des Français, est l'une des premières priorités du Gouvernement, avec une approche globale associant tous les acteurs.

Afin de répondre à la montée de phénomènes violents – violences liées aux bandes et groupes informels, harcèlement entre jeunes, dégradation de la relation de confiance entre les forces de sécurité et la population, en particulier les plus jeunes dans ces quartiers –, nombre de dispositifs et de réponses publiques et associatives ont été mis en place, au-delà de l'indispensable action de terrain, préventive et répressive, de nos forces de sécurité intérieure.

Parmi ces dispositifs, les multiples démarches de médiation sociale poursuivent l'objectif de désamorcer les conflits potentiels, dans une démarche d'« aller vers ». La médiation sociale, qui fait désormais l'objet d'une labellisation avec la norme AFNOR, peut concerner différents domaines : l'espace public et l'habitat collectif, l'accès aux droits et aux services, les transports en commun, le milieu scolaire et la jeunesse, etc. Elle poursuit principalement quatre buts : renforcer la présence humaine ; prévenir et apaiser les situations conflictuelles ; décoder les cultures ; faciliter l'accès aux droits et aux services.

Ayant pris connaissance avec intérêt des premières pistes de travail que vous avez identifiées en vue de la constitution d'un réseau national de « négociateurs de proximité », j'ai décidé de vous confier la mission d'établir un état des lieux de la mise en place des dispositifs de médiation sociale sur un certain nombre de territoires choisis. Vous privilégierez à cette fin, comme terrains d'étude, les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers de reconquête républicaine.

Vous utiliserez les méthodes qui vous semblent les plus appropriées pour évaluer les différents dispositifs de médiation sociale, leur articulation avec les autres dispositifs de prévention de la délinquance, ainsi que les résultats concrets obtenus sur un territoire donné en matière de sécurité du quotidien, de participation citoyenne et de recul du sentiment d'insécurité.

À partir du diagnostic que vous établirez, vous formulerez des propositions d'amélioration des dispositifs existants (en matière d'organisation, de formation, de financement, de coordination avec les autres acteurs et partenaires) et vous proposerez de nouvelles initiatives de nature à améliorer la sécurité et le cadre de vie des habitants.

.../...

Monsieur Patrick VIGNAL
Député

Des territoires d'expertise en appui de la mission

DES VISITES DE TERRAIN

Angoulême, Bordeaux, Miramas, Vitrolles, Marseille, Perpignan, Lunel, Lyon, Dijon...

DES AUDITIONS

avec les associations d'élus, les représentants du secteur de la médiation sociale, les villes, les acteurs en charge de la prévention de la délinquance et les institutions

UNE GRANDE CONCERTATION

auprès de l'ensemble des villes de plus de 20.000 habitants, avec 55% de retour

LES DÉFIS ACTUELS

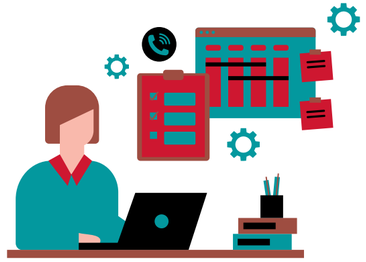

L'EXCLUSION CROISSANTE D'UNE PARTIE DE LA POPULATION

La complexité des démarches administratives dématérialisées auprès des institutions qui constitue une des causes du non-recours aux droits.

L'INSÉCURITÉ ABÎME LE RAPPORT À L'AUTRE

Les situations de conflits et de tensions, les violences et toutes formes d'incivilités détruisent durablement toute relation sociale.

UNE CRISE DÉMOCRATIQUE PROFONDE

Le sentiment d'abandon des populations par les institutions publiques engendre de fortes tensions avec les élus et toutes les institutions représentatives de la République.

LA PAUVRETÉ RESTE PRÉSENTE

D'après le dernier rapport de l'Observatoire des inégalités sur la pauvreté en France, 5.3 millions de personnes vivent avec moins de 900€ par mois, soit 8.3% de la population française.

LA MONTÉE DE L'INDIVIDUALISME ET DE L'ISOLEMENT

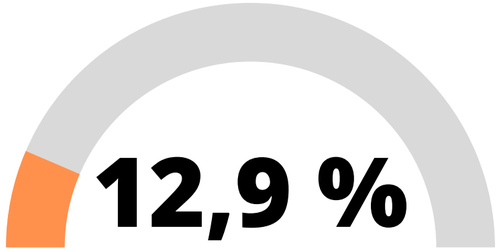

des Français sont exclus de toute forme de réseau de socialisation

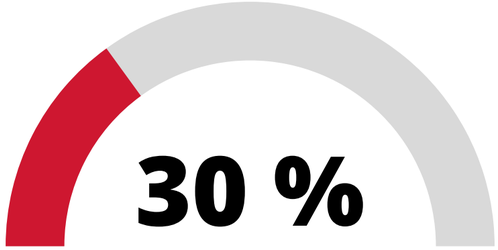

des Français ont un sentiment d'abandon et d'exclusion

REMONTÉES DE TERRAIN :
Les difficultés auxquelles sont confrontés les élus

Quelles sont les raisons qui vous ont amené à créer ce dispositif ?

(Plusieurs réponses possibles)

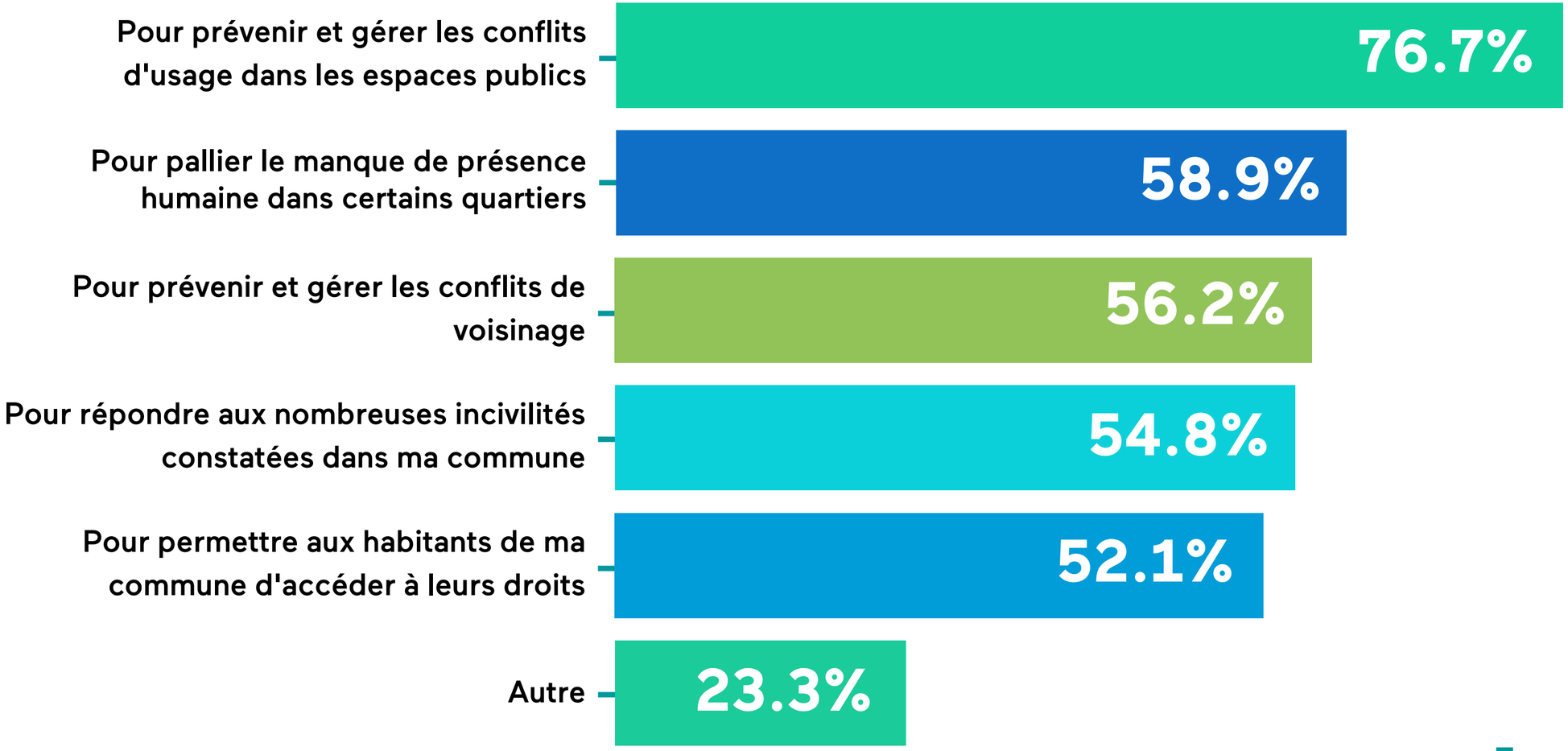

Taux de réponse : 33%

REMONTÉES DE TERRAIN :
Les difficultés auxquelles sont confrontés les élus

Dans quels domaines la médiation sociale intervient-elle ?

(Plusieurs réponses possibles)

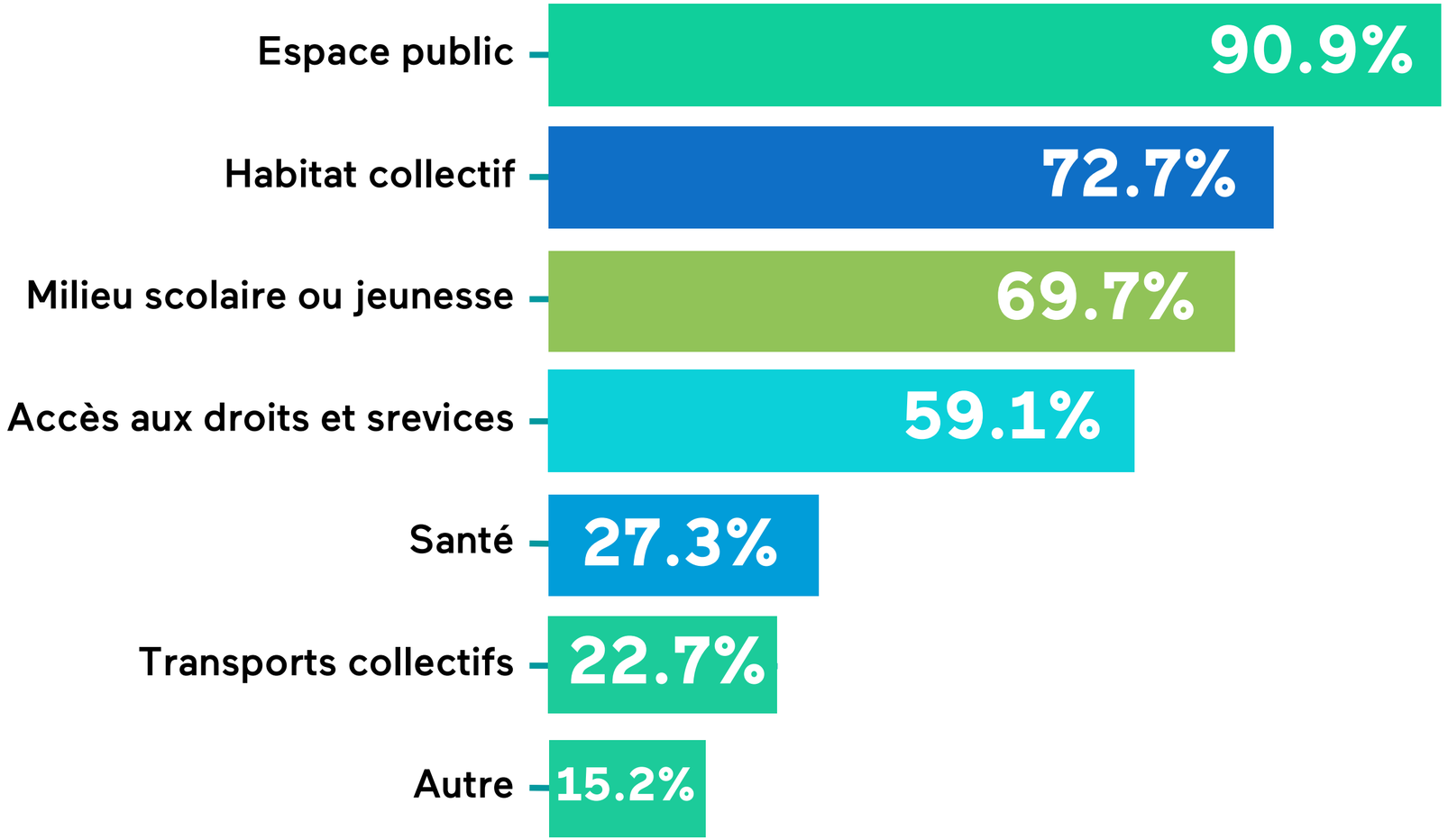

Taux de réponse : 29.9%

REMONTÉES DE TERRAIN :
Les difficultés auxquelles sont confrontés les élus

Quelles sont les trois principales situations traitées par les médiateurs ?

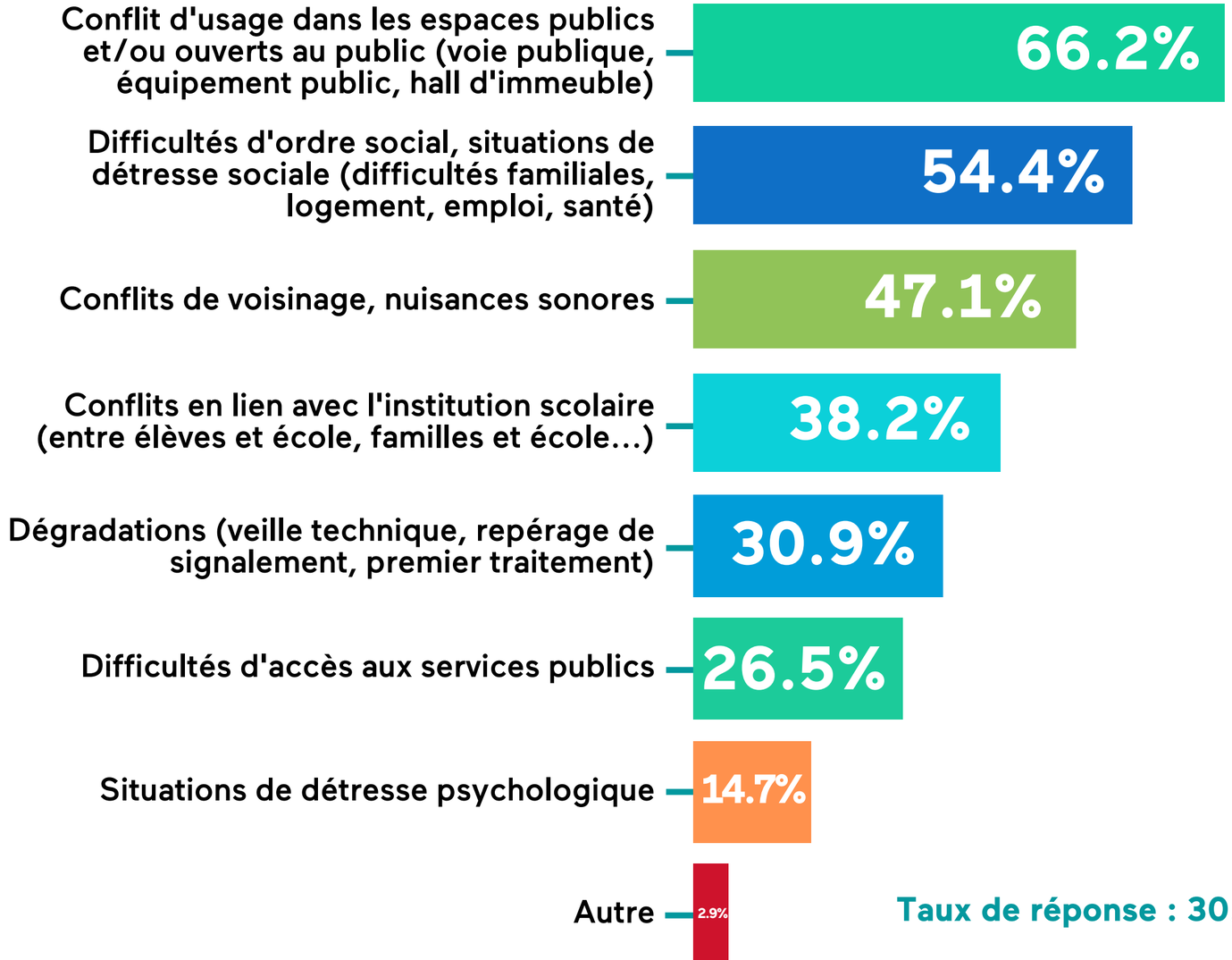

Taux de réponse : 30.8%

À quel moment interviennent les médiateurs ?

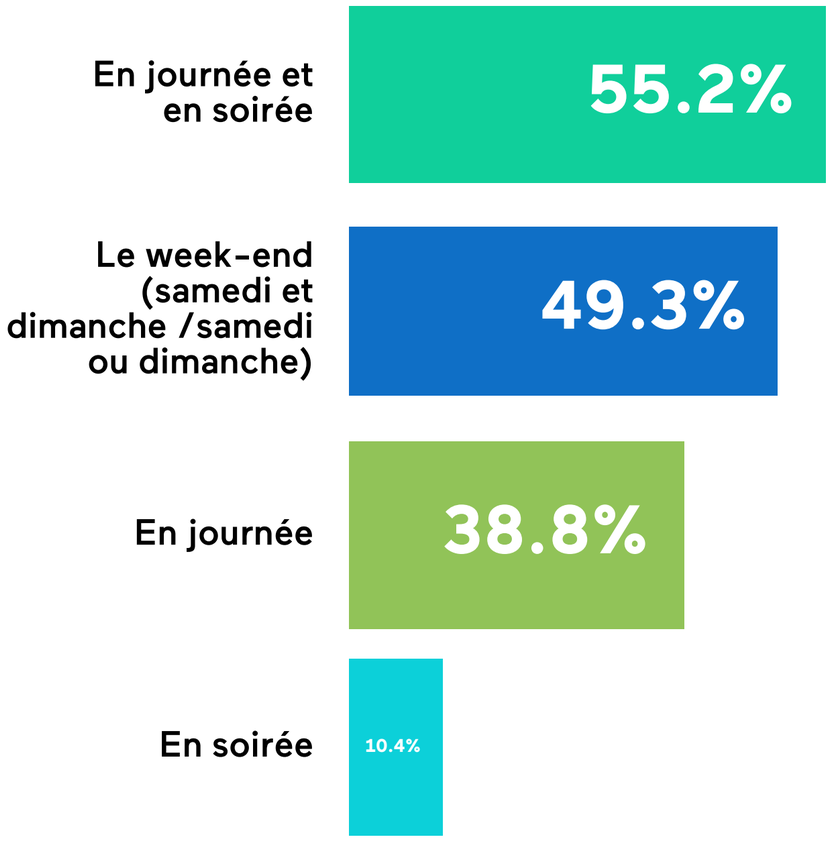

Taux de réponse : 30.3%

La médiation sociale, un outil de cohésion

Une structuration qui s'opère depuis 40 ans

- Une définition européenne et un corpus qui encadre le métier inscrit dans la norme AFNOR NF X 60-600
- Un secteur difficile à appréhender
- Le portage des dispositifs de médiation sociale
- Un périmètre d'intervention désormais stabilisé

Un cadre professionnel trop peu connu

- Pas de reconnaissance officielle
- Peu de structures certifiées AFAQ médiation sociale
- Une utilisation abusive du terme médiation
- Des financements non pérennes

« Nous avons oublié que les premiers qui souffraient étaient les habitants eux-mêmes. »

Quatre grands axes d'amélioration pour la médiation sociale identifiés par le rapport

1. PROFESSIONNALISER
2. FINANCER
3. ÉVALUER
4. RENFORCER LA COOPÉRATION TERRITORIALE

PROPOSITIONS DU RAPPORT PARLEMENTAIRE
Professionnaliser la médiation sociale

Stabiliser le statut des médiateurs en le corrélant à leur professionnalisation…

L'ensemble des personnes rencontrées en audition ou durant les visites de terrain en font l'une des conditions sine qua non de la réussite de leur projet. Tous redisent qu'ils veulent des médiateurs professionnels de qualité.

…sans pour autant enfermer dans la fonction !

Stabiliser les postes ne signifie pas pour autant qu'un médiateur devra l'être toute sa vie. Il est donc nécessaire de construire des parcours professionnels leur offrant des perspectives d'évolution de carrière.

> ***La médiation sociale apparaît comme un outil essentiel – et encore trop fragile – pour reconstruire les relations et la société de demain.***
>
> **Conseil national des villes (CNV)**

PROPOSITIONS DU RAPPORT PARLEMENTAIRE
Professionnaliser la médiation sociale

Etablir un cadre éthique qui garantit une intervention professionnelle

1

CRÉER UN OBSERVATOIRE NATIONAL

Un outil d'observation et de suivi permanent de l'évolution des emplois de la médiation sociale.

2

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES PORTAGES MUTUALISÉS

Pour garantir la position de tiers des médiateurs sociaux et améliorer la coordination pour leur déploiement dans les territoires.

3

RECONNAÎTRE LA PROFESSION

Créer un cadre législatif pour ancrer dans le marbre l'existence d'une profession spécifique.

4

DÉPLOYER 7.000 POSTES

Consolider les médiateurs sociaux expérimentés (3.000 postes)

Accroître la couverture géographique (3.000 postes)

Renforcer la présence en milieu scolaire (1.100 postes)

5

RENDRE LA NORME AFNOR OBLIGATOIRE

La norme NF X60-600 permet de garantir une certaine qualité dans l'intervention, elle est donc indispensable pour professionnaliser la médiation sociale.

6

CLARIFIER LES MODALITÉS DE DÉPLOIEMENT

Prévoir la signature de conventions pluriannuelles conclues à l'échelle départementale, entre l'Etat, les collectivités concernées ainsi que les autres partenaires locaux.

PROPOSITIONS DU RAPPORT PARLEMENTAIRE
Professionnaliser la médiation sociale

Assurer des parcours professionnels dans la médiation sociale

7

CONSTRUIRE UNE FILIÈRE DE FORMATION

Du niveau 3 au niveau 6, complète et diversifiée, pour assurer les conditions optimales d'exercice du métier.

8

RENDRE OBLIGATOIRE UNE FORMATION INITIALE

Les compétences de terrain peuvent justifier le recrutement d'un médiateur, mais elles devraient être complétées d'une formation initiale dans les six premiers mois après embauche.

9

RECONNAÎTRE LES CERTIFICATIONS/DIPLÔMES

Les rattacher au tronc commun de la formation des travailleurs sociaux pour affirmer la place légitime de la médiation sociale en leur sein.

10

CRÉER DEUX ÉCOLES DE CADRES

En parallèle de la formation des médiateurs de terrain, s'assurer que seront également formés des cadres pour que les structures soient fonctionnelles à toutes les échelles.

PROPOSITIONS DU RAPPORT PARLEMENTAIRE
Améliorer le financement de la médiation sociale

Reconnaître la médiation sociale comme un métier à part entière suppose de lui donner les moyens d'assurer ses missions au regard des besoins des territoires...

MAIS

... les financements sont aujourd'hui précaires et annualisés. Les sources de financement restent d'une grande diversité : subventions et appel à projet, commande publique, prestations, aides à l'emploi.

11

ORIENTER LES SOUTIENS PUBLICS

Rendre la norme AFNOR obligatoire pourrait permettre d'en faire un critère d'obtention d'aide financière publique à travers les Conventions pluriannuelles d'objectifs.

12

POURSUIVRE LA MUTUALISATION DES FINANCEMENTS

Les différents commanditaires ont déjà entamé depuis plusieurs années ces mutualisations, il faut les encourager dans cette direction.

13

SORTIR DE LA LOGIQUE CONCURRENTIELLE

Les missions de médiation sociale d'intérêt général sont trop souvent soumises à des logiques d'appels à projets et d'appels d'offre qui créent une concurrence à la baisse entre opérateurs.

PROPOSITIONS DU RAPPORT PARLEMENTAIRE
Perfectionner l'évaluation des dispositifs de médiation sociale

14

DIFFUSER LES BONNES PRATIQUES

Certaines pratiques de reporting et de référentiel d'évaluation existent et doivent être plus largement partagés et diffusés. Cela pourrait notamment passer par le cursus de formation dans les écoles de cadres.

15

SE DOTER D'UN OUTIL NATIONAL

Pour suivre en temps réel et en permanence l'évolution de la médiation sociale, outil qui servirait à nourrir les différents travaux de suivi, dont celui de l'observatoire national.

PROPOSITIONS DU RAPPORT PARLEMENTAIRE
Développer la coopération dans les territoires

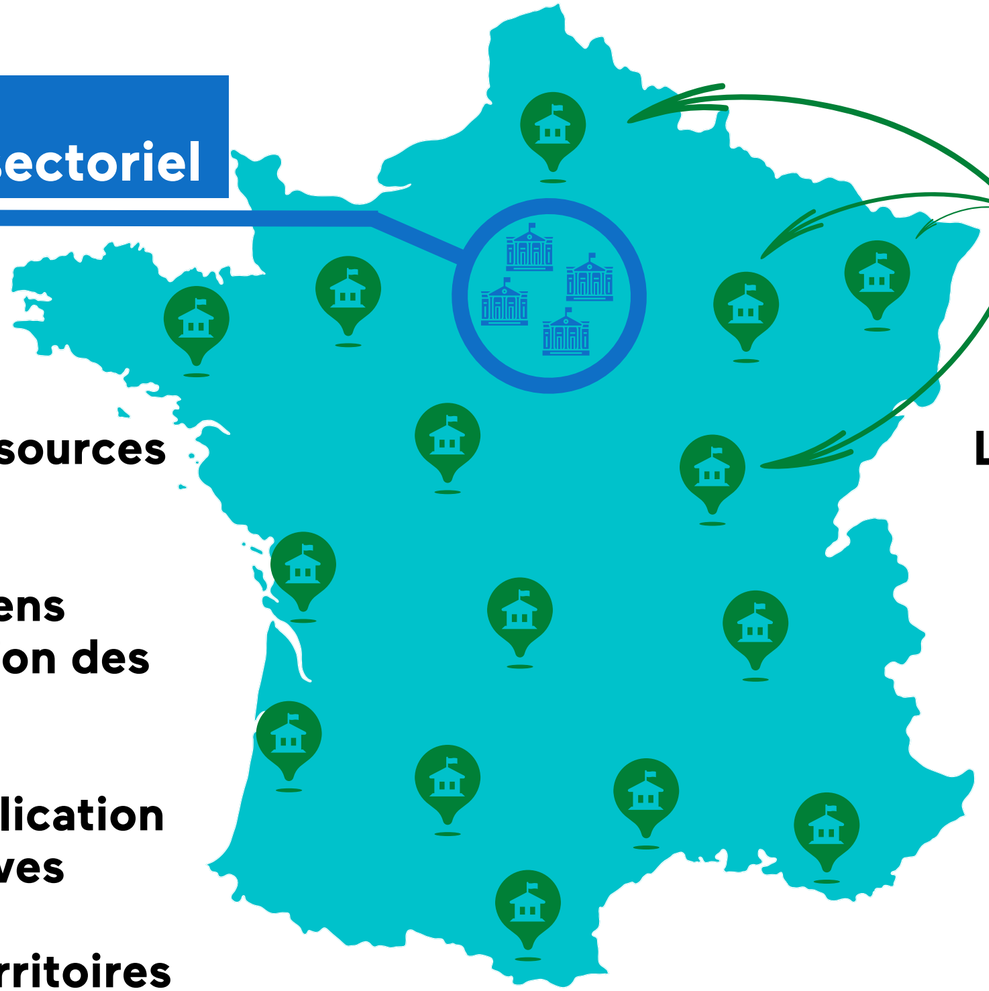

Pilotage national interministériel et intersectoriel

- Piloter la gestion des ressources mobilisées par l'État
- Mettre en place des moyens d'observation de l'évolution des métiers
- Préparer les textes d'application des dispositions législatives
- Appuyer et outiller les territoires

Pilotage local par l'État et les collectivités

- L'État reste présent au local pour suivre la politique publique
- Appui sur un chef de file local (département, métropole, intercommunalité, commune…)
- Le maire ou l'élu local est au cœur des remontées de terrain

PROPOSITIONS DU RAPPORT PARLEMENTAIRE
Développer la coopération dans les territoires

16

ORGANISER DES TEMPS D'ÉCHANGES

Faire se rencontrer régulièrement les éducateurs spécialisés et autres partenaires avec les médiateurs sociaux à l'échelle de leurs territoires d'intervention, ainsi que des formations communes.

17

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE LA COOPÉRATION

Identifier les méthodes et processus susceptibles de favoriser l'émergence de formes plurielles de coopération entre acteurs.

18

MOBILISER LES RÉSEAUX NATIONAUX

Si ces derniers sont dans une démarche de coopération, les réseaux nationaux peuvent participer à cette logique commune.

LA PROPOSITION DE LOI

ART. 1

L'article 1 complète le code de l'action sociale avec un titre dédié aux médiateurs sociaux :

TITRE VIII - Médiateurs sociaux
Chapitre unique

L. 481-1

Définit la médiation sociale, de ses objectifs, modalités et de son cadre d'intervention.

L. 481-2

Précise que le processus de médiation sociale garantit le libre consentement des parties prenantes, la confidentialité des échanges, la protection des personnes et le respect des droits fondamentaux.

L. 481-3

Prévoit la possibilité de mise en place de la médiation à l'initiative de l'État, des collectivités et leurs groupements, ou de toute personne morale, publique ou privée. Prévoit également la possibilité de signer des contrats pluriannuels de développement territorial de la médiation sociale pour coordonner les initiatives de ces parties.

L. 481-4

Prévoit que des référentiels de compétences, de formation et de bonnes pratiques définissent et encadrent les modalités d'intervention des personnes morales qui exercent des activités de médiation sociale. Ils s'articulent avec ceux du travail social.

L. 481-5

Précise que les modalités d'application du chapitre seront déterminées par décret.

ART. 2

L'article 2 modifie l'article 121-2 du Code de l'action sociale en prévoyant que le département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, qui peuvent prendre la forme des actions de médiation sociale

ART. 3

L'article 3 tire les conséquences de cette reconnaissance de la médiation sociale sur la définition des missions des adultes-relais prévus à l'article L5134-100 du Code du travail